

## Arrière-plan

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit la politique mondiale pour guider la façon dont les pays gèrent et transforment collectivement les dimensions sociales, économiques et environnementales des personnes, de la planète et de la prospérité. La nature vaste et transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre également à la communauté géospatiale une formidable occasion de répondre au besoin sans précédent de sources de données plus nombreuses et nouvelles couvrant tous les aspects du développement durable. Il exige de nouvelles approches d'acquisition et d'intégration des données et la nécessité de « données de haute qualité, opportunes, fiables et désagrégées, y compris des observations de la Terre et des informations géospatiales », ainsi que des sources de données et des méthodes nouvelles et innovantes correspondantes. Des informations géospatiales opportunes, disponibles et accessibles, et intégrées à des statistiques et à d'autres informations, avec des analyses combinées, sont des conditions préalables à l'élaboration de bonnes politiques et au soutien et au suivi des progrès du développement et à la mise en œuvre du Programme 2030.

Le Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (IGIF) a été adopté par le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) à sa huitième session en août 2018. L'IGIF fournit une base et un mécanisme pour renforcer les arrangements nationaux de gestion de l'information géospatiale. À sa dixième session, le GGIM-ONU, en prenant la décision 10/103, « s'est félicité de l'IGIF en tant que moyen de renforcer les arrangements nationaux de gestion de l'information géospatiale au sein des États Membres et entre eux et a noté l'importance mondiale de l'IGIF, qui peut être appliquée à n'importe quel pays pour guider le changement transformationnel ». Le Guide de mise en œuvre de l'IGIF, adopté en septembre 2020 par le GGIM-ONU, fournit les orientations spécifiques et les mesures recommandées à prendre par les États membres pour établir, améliorer ou renforcer leurs arrangements nationaux en matière de gestion, de systèmes et d'infrastructures de l'information géospatiale.<sup>1</sup> Le GGIM de l'ONU attend de l'IGIF qu'il serve de guide général pour toutes ses activités et pour renforcer les capacités nationales de gestion efficace des ressources géospatiales afin de moderniser les dispositifs nationaux d'information géospatiale dans les États Membres, en particulier dans les pays en développement.

## Une approche pour mettre en œuvre la gestion de l'information géospatiale intégrée à l'échelle nationale et renforcer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle nationale

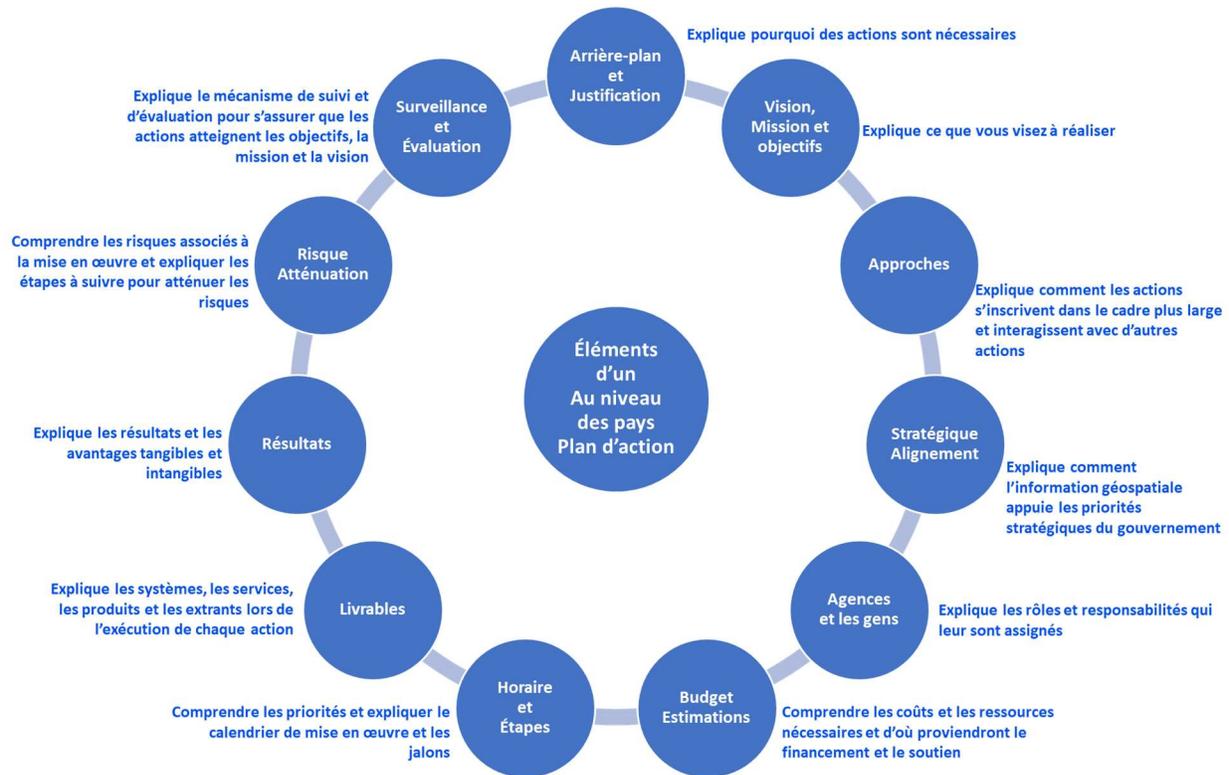
### Introduction

Les pays élaborent et mettent en œuvre le Cadre intégré d'information géospatiale (IGIF) avec leurs propres plans d'action au niveau des pays en tenant compte des circonstances et des priorités nationales. Les plans d'action au niveau des pays comprendront des éléments tels que l'impact économique et la valeur des systèmes d'information géospatiale, l'identification des besoins et des priorités d'investissement, la mise en œuvre séquentielle par l'identification des activités à court, moyen et long terme et les sources de financement potentielles.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-session/>

<sup>2</sup> Cadre intégré d'information géospatiale – Partie 1 : Cadre stratégique global, page 8

Un plan d'action au niveau des pays fait référence aux orientations, options et actions spécifiques fournies dans la Partie 2 : Guide de mise en œuvre et aborde chacune des neuf voies stratégiques pour saisir les besoins stratégiques et opérationnels d'un pays lors de la mise en œuvre de l'IGIF. Le plan d'action <sup>3</sup>comprend généralement une série d'éléments.



Ces éléments ou éléments ne sont en aucun cas définitifs ou exhaustifs, car un plan d'action au niveau des pays est destiné à être élaboré par un pays en fonction de sa situation et de ses priorités nationales.<sup>4</sup>

### Une approche de développement des capacités et des capacités

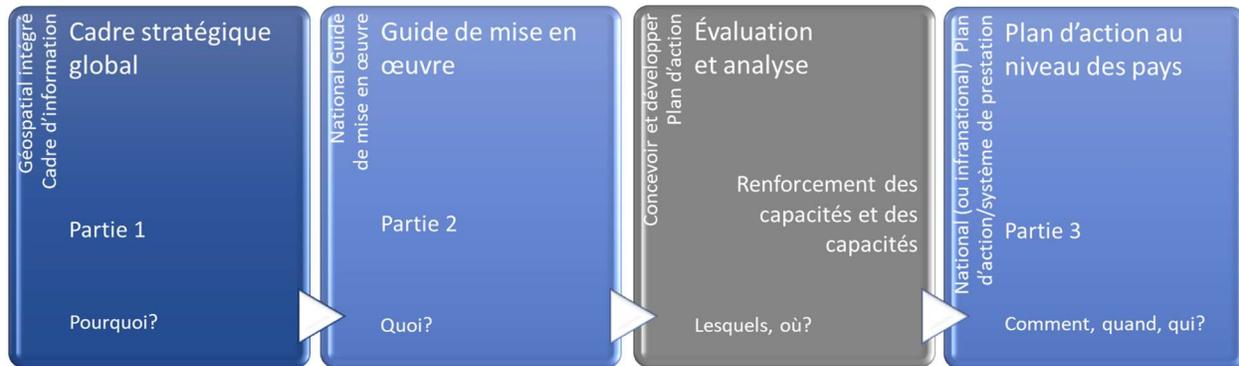
Pour préparer et élaborer un plan d'action au niveau des pays adapté aux circonstances et aux priorités nationales, une approche est nécessaire qui fait référence aux orientations, options et actions spécifiques fournies dans la Partie 2 : Guide de mise en œuvre et aborde chacune des neuf voies stratégiques.

L'Organisation des Nations Unies, dans le cadre d'un projet de compte de développement, a conçu et élaboré une approche pour l'élaboration et l'élaboration <sup>5</sup>d'un plan d'action au niveau du pays. L'approche et les tâches connexes sont conçues pour tenir compte des circonstances nationales en reconnaissant qu'une taille unique ne convient pas à tous. Il est important de noter que cette approche permet aux pays d'évaluer et d'analyser, de découvrir et d'apprendre leur situation nationale avant de concevoir et d'élaborer leurs plans d'action.

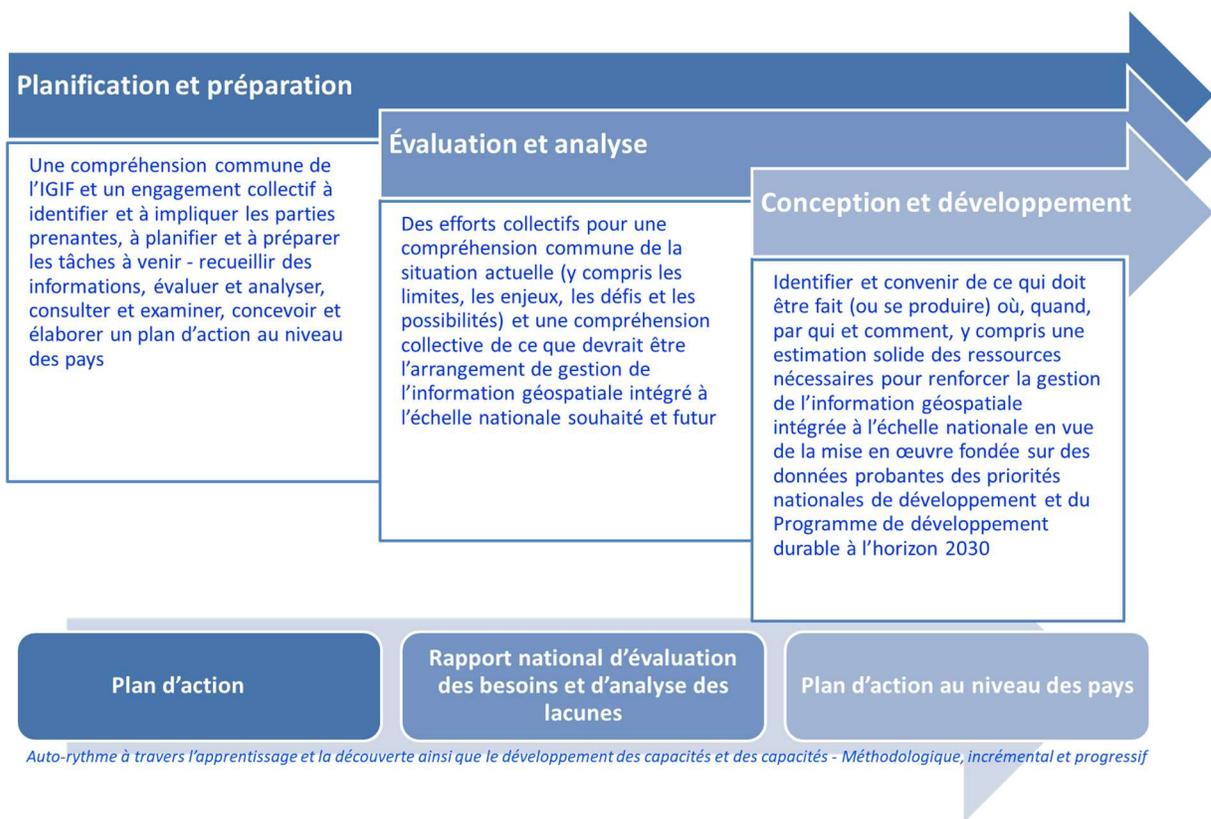
<sup>3</sup> E/C.20/2020/6/Add.1, paragraphe 35

<sup>4</sup> E/C.20/2020/6/Add.1, paragraphe 35

<sup>5</sup> Compte de développement 11<sup>ème</sup> Projet de tranche « Renforcer la gestion de l'information géospatiale dans les pays en développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. »



L'approche comporte trois volets, à savoir : i) la planification et la préparation; ii) Évaluation et analyse; et iii) Conception et développement, et peut être illustré comme suit –



Cette approche a été élaborée en raison de la nécessité de tenir compte de l'existence, puis du développement de nouvelles capacités et capacités en tant que caractéristique essentielle lors de la mise en œuvre de l'IGIF. L'approche se veut inclusive et participative, et une approche où les capacités institutionnelles existantes sont reconnues, et où le développement des capacités et des capacités commence avec la toute première composante, mûrissant progressivement lorsque des tâches successives ont été entreprises.

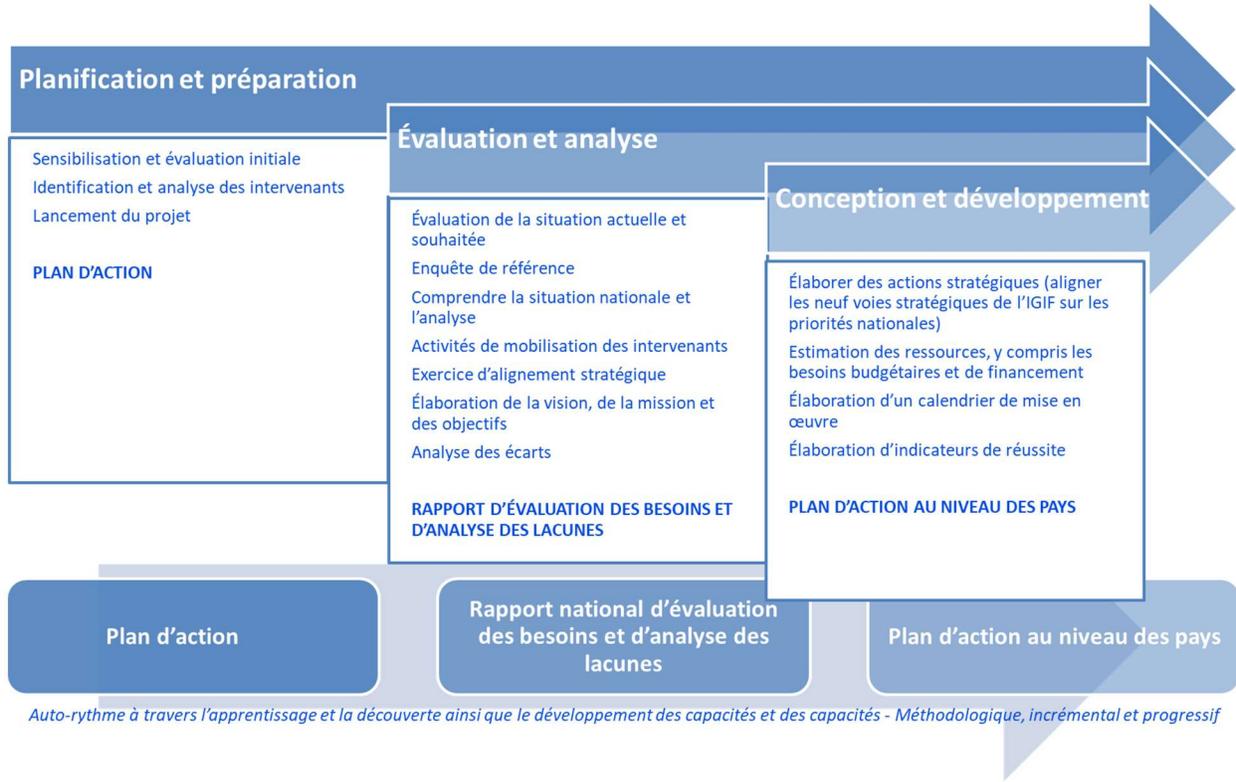
## Tâches recommandées et ressources matérielles

Dans chacune des trois composantes, il existe un ensemble de tâches recommandées complétées par une série de ressources pour aider les pays à préparer, puis à évaluer et à analyser leur situation nationale avant de concevoir et d'élaborer des plans d'action au niveau des pays. Les tâches sont recommandées et non obligatoires, sont toutes adaptables aux circonstances nationales. Les ressources documentaires, conçues pour dessiner et travailler à l'appui des priorités et des besoins nationaux de développement identifiés<sup>6</sup>, doivent être adaptées aux circonstances nationales individuelles. Les tâches recommandées pour l'élaboration des plans d'action au niveau des pays sont les suivantes :

- a) Première composante – Planification et préparation
  - 1) Lancement du projet et évaluation des besoins préalables
  - 2) Identification et analyse des intervenants
  - 3) Plan d'action (*pour concevoir et élaborer un plan d'action au niveau des pays*)
- b) Deuxième composante – Évaluation et analyse
  - 4) Évaluation de la situation actuelle et souhaitée (ou future)
  - 5) Enquête de référence
  - 6) Analyse et analyse de l'environnement (*compréhension de la situation nationale*)
  - 7) Atelier sur l'engagement des intervenants
  - 8) Exercice d'alignement stratégique (et avantages)
  - 9) Vision, mission et objectifs
  - 10) Matrice d'analyse des écarts
  - 11) Rapport d'évaluation des besoins et d'analyse des lacunes
- c) Troisième composante – Conception et développement
  - 12) Actions et sous-tâches du parcours stratégique
  - 13) Calendrier de mise en œuvre
  - 14) Budget Estimations
  - 15) Indicateurs de succès
  - 16) Plan d'action au niveau des pays (modèle)

---

<sup>6</sup> E/C.20/2020/6/Add.1, paragraphe 38



(février 2022)